

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'établissement  
du mercredi 7 mai à 19h00  
À la classe de musique/anglais, Édifice St-Dominique

**1. Bienvenue, vérification des présences et signature des présences**

L'assemblée s'ouvre à 19h05

L'avis de convocation à cette réunion ayant été adressé à tous les membres du Conseil et ceux qui sont présents formant quorum, l'assemblée est déclarée régulière et valablement constituée.

Membres	Postes	Présent	Absent
Madame Catherine Blais	Parent et représentant CP	X	
Monsieur Deni Marius Tchoffo	Parent et substitut au comité CP	X	
Madame Mireille Zoé	Parent		X
Monsieur Boukaré Doulogou	Parent	X	
Madame Élisabeth Danis	Enseignante	X	
Madame Rebecca Rondeau	Enseignante	X	
Madame Mélody Talbot	Représentant personnel de soutien	X	
Madame Marie-France Landry	Représentante service de garde		X
Madame Gelina Collazos	Communauté		X
Madame Tracy Ferguson	Parent substitut		X
Monsieur Jérémie Gagnon	Enseignante substitut		X
Madame Patricia Bilodeau	Représentant personnel de soutien substitut	X	

EST AUSSI PRÉSENT

Monsieur Paul Montembeault, directeur

**CE-24-25-36 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**AFFAIRES NOUVELLES : ajout à 14.1 : révision budgétaire 2024-2025**

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Rebecca Rondeau, il est résolu : À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière avec les modifications suivantes :

Cet ordre du jour se retrouve en annexe du présent procès-verbal.

**CE-24-25-37 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 9 avril 2025**

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a fait parvenir à tous les membres du conseil d'établissement dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Patricia Bilodeau, il est résolu : À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2025 tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se retrouve à l'annexe du présent procès-verbal.

**4. Suivi au procès-verbal de la séance du 9 avril 2025**

Nil

**5. Mot du public**

Monsieur Montembeault nous présente Madame Marie-Claude Lachance qui sera la Directrice de l'école l'an prochain. Madame Lachance nous explique son choix de l'école Laviolette et nous parle de son parcours professionnel.

**6. Formation obligatoire du MEQ à l'intention des membres du CÉ**

Les fiches relatives aux sujets à l'ordre du jour seront discutées juste avant de traiter le point correspondant.

**7. Dossier d'information****7.1 Mot de la direction**

La direction annonce les moyens de pression des directions.

La direction et la direction adjointe, Monsieur Montembeault et Madame Petitclerc seront affectées à d'autres établissements scolaires l'an prochain.

Madame Marie-Claude Lachance, ici présente, sera la directrice de l'école Laviolette.

Des entrevues auront lieu dans les prochaines semaines pour déterminer la direction adjointe.

**7.2 Projet éducatif**

La dernière rencontre des TRIOS pédagogiques a eu lieu la semaine dernière afin de planifier la fin de l'année ainsi que le début de l'année prochaine. Les dispositifs d'enseignement de la grammaire seront encore plus approfondis et intégrés aux pratiques.

**7.3 Organisation solaire 2025-2026**

Par l'ajout de l'annexe 49, le nombre total de groupes augmentera de 1 l'an prochain.

- Préscolaire 4 ans, 2 classes
- Préscolaire 5 ans, 2 classes
- 1<sup>re</sup> année, 2 classes
- 2<sup>e</sup> année, 2 classes
- 3<sup>e</sup> année, 2 classes (au lieu de 1,5 grâce à l'annexe 49)
- 4<sup>e</sup> année, 2 classes (au lieu de 1,5 grâce à l'annexe 49)
- 5<sup>e</sup> année, 2 classes
- 6<sup>e</sup> année, 1 classe

**CE-24-25-38 8. Dossier pour adoption****8.1 Budget initial 2025-2026**

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT que la proposition est faite sur la base des inscriptions prévues pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélody Talbot que le budget de l'école soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**CE-24-25-39 9. Dossier pour consultation****9.1 Lieu et heure de la prochaine séance du CÉ**

La séance du 11 juin aura lieu au *Restaurant Toujours Mikes*, 4750 Boul Gene-H.-Kruger à 18h

La réservation est au nom de « École Laviolette ». Chaque membre dispose de 38\$ avant taxes pour son repas.

**9.2 Listes du matériel didactique**

La direction approuve le matériel didactique sur la proposition des enseignants. La direction consulte ensuite le CÉ. La liste vous est présentée pour consultation.

**CE-24-25-40 10. Dossiers pour approbation****10.1 Nouvelles demandes d'activités éducatives**

CONSIDÉRANT l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école, communément appelées sorties éducatives ;

CONSIDÉRANT la participation des enseignants à l'élaboration de la planification annuelle des activités et sorties ;

CONSIDÉRANT la pertinence des liens entre le choix des activités et les objectifs visés dans le projet éducatif de notre école ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'école ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bilodeau, d'approuver la programmation des sorties éducatives de l'année scolaire 2025-2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CE-24-25-41

**10.2 Listes des effets personnels et des fournitures scolaires**

La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel (effets personnels et fournitures scolaires) requis par l'école ainsi que la liste du matériel didactique, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3e et 4e paragraphes de la LIP;

CONSIDÉRANT QUE les listes proposées par la direction :

Ont été élaborées avec la participation des enseignants;

Respectent le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;

Respectent la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves, adoptée par le Centre de services scolaire;

Prendent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2025-2026.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Rebecca Rondeau, il est résolu d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les listes du matériel didactique dont l'achat sera demandé aux élèves pour 2025-2026 telles que présentées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CE-24-25-42

**10.3 Entrée progressive au préscolaire**

Sur 5 jours pour le préscolaire 4 ans (1<sup>re</sup> journée liée au Volet Parents)

Sur 4 jours pour le préscolaire 5 ans

CONSIDÉRANT l'article 84 de la loi sur l'Instruction publique;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation des enseignants du préscolaire de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Élisabeth Danis d'approuver les modalités de l'entrée progressive des groupes du préscolaire pour la prochaine année scolaire telles que déposées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

CE-24-25-43

**10.4 Règles de fonctionnement du service de garde La Cabriole 2025-2026**

La direction présente les règlements généraux du service de garde.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'Instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les règlements du service de garde;

CONSIDÉRANT qu'une partie du document est uniforme pour l'ensemble de notre centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation de la technicienne et des éducateurs de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélody Talbot d'approuver les règlements généraux du service de garde, tels que présentés.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

## 11. Mot de la déléguée au comité de parents

Madame Blais nous mentionne que la rencontre du comité de parents a eu lieu hier et que de peu de points ont été présentés.

Elle nous présente un document qu'elle a reçu par la poste avec la mention confidentielle. Ce document, fait par deux parents, exprime le malaise de certaines situations vécues dans les écoles de notre Centre de services scolaire. Monsieur Doulogou questionne Mme Blais sur la pertinence de ce document. Madame Rebecca nomme que le contenu du programme en sexualité est parfois explicite également.

## 12. Mot de la représentante du service de garde

Aucun - Madame Marie-France Landry est absente.

## 13. Mot des membres du personnel de l'école

Madame Rebecca nomme que les élèves de 6<sup>e</sup> année sont en préparation des examens de fin d'année. Beau succès du souper spaghetti et organisation du bal des finissants.

Madame Élisabeth nomme qu'une rencontre a été organisée avec la directrice adjointe pour établir les attentes du préscolaire en lien avec les services.

## 14. Affaires nouvelles

### 14.1 Révision budgétaire 2024-2025 – sujet d'adoption.

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget révisé de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que le budget a été révisé ;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour ;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT que le budget est déficitaire, que la situation est occasionnée par le service de garde, que les causes sont connues par les services financiers et que la situation est connue et assumée de la part du CSS;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélody Talbot que le budget révisé de l'école soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 15. Correspondances

Lettre précédemment nommée par Madame Blais.

**16. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu le 11 juin à 18h. Lieu : Restaurant Toujours Mikes, 4750, Boulevard Gene-H.-Kruger, Trois-Rivières.

**CE-24-25-44 17. Levée de la réunion à**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Marius Tchoffo, propose de procéder à la levée de la séance à 20h12.

---

Madame Catherine Blais,  
Président(e) du Conseil d'établissement

---

Madame ou Monsieur,  
Secrétaire